
La Convention citoyenne - Présentation

De novembre 2021 à juin 2022, 70 citoyens et citoyennes tirés au sort ont travaillé sur des propositions d'orientation et des mesures concrètes pour conduire la transition du territoire, améliorer la vie des habitants dans le contexte actuel et préparer l'avenir autour des enjeux de transition écologique, démocratique et sociale.

À l'issue de ces 5 mois de travail, les préconisations issues de la Convention ont été soumises à une grande votation citoyenne. La Ville s'engage à délibérer en conseil municipal au sujet des suites à donner à celles-ci. La Ville s'engage également à instaurer une instance citoyenne d'évaluation, chargée de suivre la mise en œuvre de ces préconisations.

Qui a participé ?

Les 70 membres de cette Convention constituent un panel représentatif de la population clermontoise, avec :

- le respect de la parité hommes-femmes
- l'égalité représentation des quartiers de la ville (avec 20 % d'habitants de chaque quartier)
- 30 % de jeunes de 16 à 30 ans (1/3 de la population clermontoise a moins de 33 ans)
- 10 % de résidents étrangers

Les sujets débattus ?

Au sein des 3 champs de transition soumis par le conseil municipal, les 70 conventionnés ont déterminé 9 sujets précis à explorer :

Transition écologique :

- Installer un système de budget/quota carbone
- L'impact environnemental du transport routier à l'échelle clermontoise et la mobilité du quotidien (douce et transport en commun)
- Renaturation de la ville : Pourquoi ? Pour qui ? Comment ?

Transition sociale :

- Lutter contre la discrimination envers les personnes en situation de précarité/pauvreté
- Apprentissage (alternance) et formation dans les quartiers populaires
- Lutter contre la fracture numérique et maintenir un lien humain avec les services publics

Transition démocratique :

- Développer la participation citoyenne des Clermontois
- Repenser les systèmes décisionnels de la ville avec les habitantes et habitants
- Développer l'exemplarité de la Ville dans la démocratie au travail

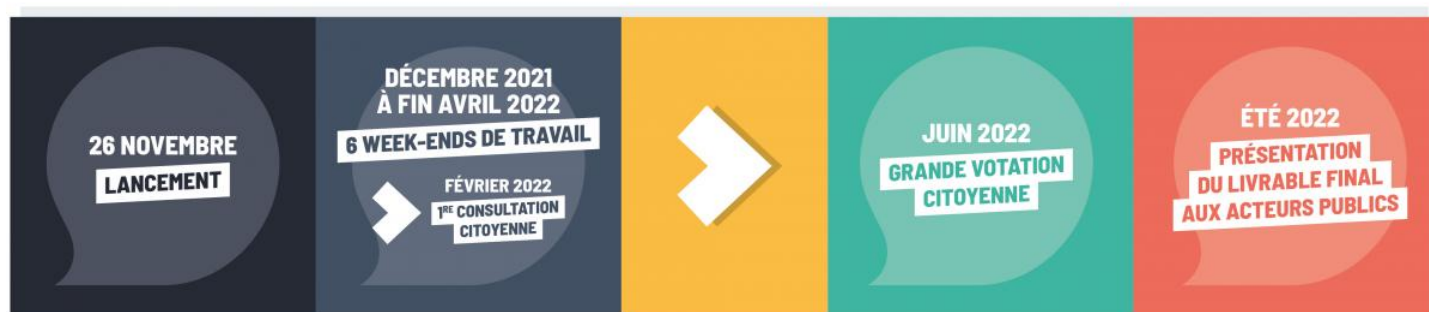
Le déroulement de la Convention

Cinq sessions de travail réparties entre novembre 2021 et mai 2022 ont permis aux participants de choisir les sujets à traiter, de les analyser, de décider d'actions à proposer et débattre avec les élus.

Une consultation citoyenne en février 2022 : le travail réalisé jusque-là a été partagé à l'ensemble des Clermontois, qui ont pu réagir et proposer des pistes d'action.

La votation du grand public en juin 2022 : les Clermontois ont été appelés à prioriser les mesures élaborées par les membres de la Convention à travers un vote.

Agenda de la Convention citoyenne



Bon à savoir :

Pour garantir l'indépendance de la démarche, deux garants suivent de près la Convention. Il s'agit de Christophe Testard, professeur de droit public, et d'Isabelle Delannoy, environmentaliste et autrice de la théorie de l'économie symbiotique.

Plus d'informations sur www.clermontparticipatif.fr

#clermontparticipatif